

COMMUNAUTAIRE

La protection des minorités en rade ?

A la suite de son « examen périodique universel » devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, en début d'année, la Belgique s'est vu adresser 155 recommandations, sur lesquelles elle devra se prononcer d'ici à la fin juin. Elle en a déjà accepté 116 ; et elle a « pris note » des 39 autres. Si sa position ne change pas, cela voudra dire qu'elle les refusera de fait. Or, parmi ces 39 recommandations, il en est 2, déposées par la Suisse et par la Hongrie, qui visent la con-

vention-cadre sur la protection des minorités nationales.

« Le refus de ratifier cette convention-cadre serait perçu comme un très mauvais signal sur la scène internationale », s'inquiète la coalition des Associations francophones de Flandre (CAFF). D'autant que « la Belgique vient d'être élue au sein de ce Conseil (des droits de l'homme) pour un mandat qui court jusqu'en 2018 ».

Le problème est connu : la Flandre bloque le processus de ratification, pour empêcher l'expansion de la « tache d'huile francophone

autour de Bruxelles ». En invoquant qu'il n'existe pas de minorité nationale en Belgique, et que les droits des francophones sont (assez) protégés au niveau fédéral.

La Belgique a accepté la création d'un Institut national des droits de l'homme, note la CAFF. Et les recommandations relatives à la « lutte contre les discriminations et la collaboration avec la société civile ».

Les francophones de Flandre sont tout prêts à désigner la principale discrimination à combattre. ■

Phi.le.